



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission des Affaires sociales

Bulletin des travaux

Mardi 5 octobre 2010

La commission s'est réunie à 14h14 sous la présidence de Mme Fatoumata Sidibé, présidente.

- 1. Projet de décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments**
27 (2009-2010) n° 1

Rapporteuse : Mme Céline Fremault

Décisions

- Mme Nadia El Yousfi a été désignée en qualité de corapporteuse.
- La commission a poursuivi l'examen et le vote des articles du projet de décret.

De nouveaux amendements ont été déposés par Mme la ministre Evelyne Huytebroeck et par des membres de la commission.

- L'amendement n° 5 modifiant l'article 2 (initial) a été rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.
- L'article 2 (initial) tel qu'amendé a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Un amendement *7bis* proposant une correction technique à l'article 4 est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Un amendement *8bis* modifiant l'article 4, 3°, déposé par le Collège, est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

- L'article 4 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'amendement n° 13 créant un article *9ter* est rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.
- L'amendement n° 14 créant un article *9quater* est rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.
- L'amendement n° 15 créant un article *9quinquies* est rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.
- L'amendement n° 16 proposant une correction technique de l'article 10 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'article 10 tel qu'amendé et corrigé est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'amendement n° 17 tendant à insérer un article *11bis* est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- Un amendement n° 18 modifiant l'article 12 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'article 12 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- Le projet de décret tel qu'amendé et corrigé est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- Il est fait confiance à la présidente et aux rapporteuses pour la rédaction du rapport.

2. Ordre des travaux

- La commission a décidé de tenir des auditions sur les thématiques de l'inclusion des personnes handicapées, des grossesses précoces et de la cohésion sociale, sous réserve d'accord du Bureau élargi (article 18.3 du Règlement).

Prochaine réunion : à fixer.

Membres présents : M. Aziz Albishari (supplée M. Vincent Lurquin), Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, Nadia El Yousfi (supplée M. Jamal Ikazban), M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons (supplée Mme Gisèle Mandaila), Olivia P'tito (remplace M. Alain Hutchinson), M. Joël Riguelle (supplée Mme Céline Fremault), Mme Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaétan Van Goidsenhoven.

Membres absents : M. Jacques Brotchi (excusé), Mme Céline Fremault (suppléée), MM. Alain Hutchinson (remplacé), Jamal Ikazban (suppléé), Vincent Lurquin (suppléé), Mme Gisèle Mandaila (suppléée).

Etaient également présents à la réunion : M. André du Bus de Warnaffe (député), Mme Evelyne Huytebroeck (ministre), Mme Véronique Gailly (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck).